

**ISP Faculté d'éducation.**

# **L'évaluation différenciée.**

**Pourquoi ? Comment ?**

**Equipe ressource ASH 2<sup>nd</sup> degré**

**Pilotée par V. Poutoux.**

**C. Bobillier. C. Bourgoïn. C. Schlegel. Danielle Manzo.**

**Cécile Choblet. Vincent Del Puppa. Nathalie Valentin.**

**Fernande Bouthémy. Sylvie Leone.**

---

## SOMMAIRE

### Introduction

#### Délimiter l'évaluation.

#### Quelles sont les valeurs sous-jacentes dans la mise en œuvre de l'évaluation différenciée ?

##### Aspects historiques

##### L'évaluation différenciée : la notion de juste inégalité.

##### Le cadre professionnel

##### La cohérence éducative

##### La diversité, une valeur dans l'entreprise

#### Qu'est-ce que l'évaluation différenciée produit au niveau des élèves ?

#### Quelles recommandations ?

Différencier les aides

Différencier les compétences évaluées

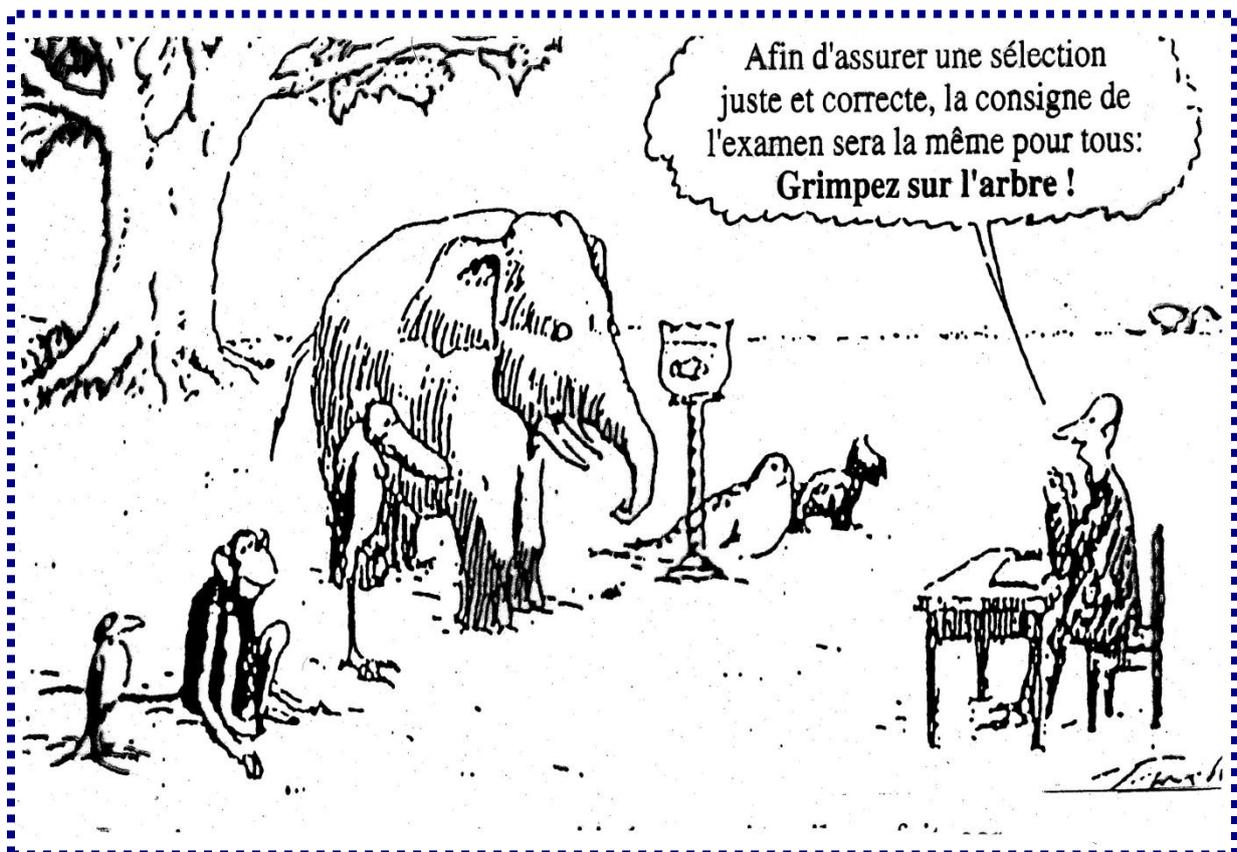
Différencier les supports

#### Quelques exemples de mise en œuvre. Quelques témoignages.

**PRATIQUER L'ÉVALUATION DIFFÉRENCIÉE EN CLASSE ? POURQUOI ? COMMENT ?  
QUELLE COMMUNICATION VIS-A-VIS DES ÉLÈVES ET DES PARENTS POUR FAVORISER UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA DÉMARCHÉ ?**

*« Ainsi, si le système est juste, chacun recevra une contrepartie équitable à condition que chacun (y compris lui-même) coopère. »*

J Rawls (Théorie de la justice)



Nous avons voulu avec une équipe d'enseignants engagés dans un échange et analyse des pratiques au service de l'école inclusive répondre collectivement aux questions que nous rencontrons régulièrement dans nos différents lieux, dans les salles des professeurs, en formation, ou émanant aussi des élèves eux-mêmes ou de leurs parents quand nous tentons de dépasser les injonctions paradoxales liées aux pratiques d'évaluation.

Que faisons-nous quand nous évaluons les travaux des élèves, leurs apprentissages ? Nous voulons mettre en valeur les progrès de l'élève, mais le système continue de modéliser les pratiques d'évaluation dans le sillage de l'évaluation certificative (qui ne se joue rappelons-le, qu'au moment du brevet et du baccalauréat). Le système et notre société demandent encore à l'école de mettre en avant la future élite et cette exigence n'est pourtant pas en contradiction avec la prise en compte des diversités de rythme, de logiques de compréhension et d'appropriation, ni n'exclut d'adapter nos enseignements pour poser au départ des situations de réussite, indispensables aux progrès à venir.

Les questions surviennent : comment différencier l'évaluation ? Comment même personnaliser ? Est-ce juste ? Ne leurre-t-on pas les parents, l'élève lui-même ?

Là où nous en sommes, nous posons comme principes éthiques que nous avons une marge de manœuvre qui nous permet, oui, de différencier l'évaluation et que celle-ci permet alors un engagement de l'élève dans sa progression et que cela suffit déjà à justifier notre action.

Nous avons voulu ici approfondir ces tentatives, les explorer afin de mutualiser les réponses possibles. Nous espérons que ces réflexions et pistes de mise en œuvre seront utiles au développement d'une école inclusive.

## DELIMITER L'ÉVALUATION DIFFÉRENCIÉE :

Notre propos concerne les modalités d'une évaluation formative, (en cours d'acquisition) et sommative (pour conclure provisoirement une acquisition ou évaluer le degré de maîtrise d'une compétence)

L'évaluation différenciée sert une logique d'apprentissage et non une logique de résultat, de performance. L'évaluation fait partie du processus d'apprentissage. Elle permet de rendre compte des progrès réalisés par l'élève. Elle est reliée à un processus de personnalisation du parcours quand il y a rédaction d'un PPS<sup>1</sup> ou d'un PPRE<sup>2</sup>.

Pour autant, plus les pratiques d'évaluation sont diversifiées pour tous, plus celles proposées dans une personnalisation d'un parcours deviennent plus acceptables et compréhensibles.

Cependant, l'évaluation différenciée n'est pas seulement à regarder du côté de l'individualisation des parcours, mais est aussi un outil de pilotage pour la conduite des progressions proposées par l'enseignant en lien avec une approche par compétences. Ce n'est pas seulement un travail différent (supports différents, exigences différentes, aides différentes ...), c'est aussi proposer des évaluations spécifiques à des groupes différents ; par exemple si des groupes de besoin ont été mis en place, l'évaluation dans sa modalité formative mais aussi sommative peut être différente.

Il est donc possible d'évaluer certaines compétences à des degrés de maîtrise différents, pour certains élèves à des moments différents.

---

<sup>1</sup> Projet Personnalisé de scolarisation.

<sup>2</sup> Programme Personnalisé d'Aides et de Progrès

Document : [www.versunecoleinclusive.fr](http://www.versunecoleinclusive.fr).

## QUELLES SONT LES VALEURS SOUS-JACENTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION DIFFÉRENCIÉE ?

Ces choix pédagogiques reposent sur des valeurs plus ou moins explicites et partagées par les enseignants.

Afin de comprendre nos freins et les questions qui reviennent régulièrement, la réflexion doit prendre en compte divers aspects qui tiennent compte à la fois à l'histoire de l'école française, de la philosophie, particulièrement la question de l'équité, celle-ci dépassant le strict cadre d'une égalité républicaine et celle aussi de l'individualisme.

Des enjeux plus récents permettent aussi de comprendre cette évolution et apportent des valeurs parfois paradoxales ; nous regarderons le cadre professionnel et interrogerons la cohérence éducative entre le dire et le faire, le singulier et le collectif. Le monde de l'entreprise développe de nouveaux modèles porteurs de valeurs qui plaident aussi dans le sens de bien ajuster les compétences aux situations de travail.

### ASPECTS HISTORIQUES :

Il est possible de reprendre les différentes étapes de cet idéal républicain de l'égalité des chances au regard de l'histoire de l'école.<sup>34</sup>

D'abord, jusqu'en 1880, c'est l'égalité des chances sans l'école. Avec la révolution française, c'est la fin du principe des ordres qui régissait la répartition des richesses, du pouvoir... dans la société. C'est ce qu'affirme la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)

« Tous les citoyens étant égaux [aux yeux de la République], sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics selon leur capacité et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents » Art. 6 de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* de 1789. Désormais, nous sommes dans une société qui privilégie l'individu et la mobilité sociale. (philosophie libérale) Les positions sociales de chacun sont désormais le résultat d'une compétition ouverte à tous, dans laquelle chacun est en mesure de faire valoir ses talents, ses mérites, ses choix. C'est l'émergence de l'égalité des chances SANS l'école

---

3

<sup>4</sup> C Bourgoïn, d'après R. MONJO, Ecole et justice : égalité des chances et méritocratie, 2011. <http://rogermonjo.over-blog.com/article-ecole-et-justice-egalite-des-chances-et-meritocratie-1-88770089.html>)

Puis, une autre période s'ouvre (entre 1880 et 1960) c'est l'égalité des chances par l'école. Avec la restauration du suffrage universel sous la troisième République, l'égalité des droits est réaffirmée. De plus, l'égalité des chances est garantie par l'intervention d'un Etat-social naissant. L'Ecole reçoit pour mission de prendre en charge ce projet d'égalisation des chances. Elle devient l'espace premier de la compétition équitable dont l'enjeu est la pérennité du lien social. C'est l'égalité des chances PAR l'école.

Cependant, à cette époque subsistent deux systèmes d'enseignement parallèles, l'enseignement primaire pour le peuple et l'enseignement secondaire pour les élites. (héritiers des lycées napoléoniens)

Qu'en est-il alors de l'égalité des chances ?

Les enfants du peuple les plus méritants intègrent l'enseignement secondaire. Les élèves de l'enseignement secondaire disposent d'une égalité des chances effective puisqu'ils sont issus du même milieu social.

Enfin (à partir de 1960) c'est l'égalité des chances à l'école. Après la seconde guerre mondiale apparaît un mouvement d'unification des deux systèmes d'enseignement. Les réformes structurelles des années 60-70 donnent progressivement l'égalité d'accès à tous les élèves, l'aboutissement étant la création du collège unique. (1975, réforme Haby) (<http://www.question-college.fr/spip.php?article12>) C'est l'égalité des chances à l'école. Cette transformation est fondamentale parce que l'ensemble du système éducatif est soumis au principe méritocratique et à la logique compétitive. La sélection ne s'opère plus en amont de l'école. C'est elle qui a en charge le « tri » des élèves.

Se pose évidemment la question du lien social ! Et d'une école qui devient alors plus excluante. Ce qui est paradoxal.

## L'ÉVALUATION DIFFÉRENCIÉE : LA NOTION DE JUSTE INÉGALITÉ.

« Pourquoi ce camarade de classe a-t-il un temps supplémentaire pour rendre son exercice à l'enseignant ? Pourquoi a-t-il droit à une fiche et pas moi ? Pourquoi est-il évalué à l'oral et moi à l'écrit ? Ce n'est pas juste. »

La différenciation pédagogique est élaborée à la seule discrétion de l'enseignant qui est le plus à même d'envisager les modalités de ses évaluations. On ne peut raisonnablement pas sanctionner un élève sur les erreurs à l'écrit si ce dernier souffre d'une dyslexie ou l'évaluer sur ses compétences à l'oral s'il est porteur d'un syndrome autistique. Oui mais voilà, cela signifie qu'on ne l'évalue pas COMME les autres. Et très vite le sentiment d'injustice parcourt les rangs de la classe comme ceux de la société civile. La justice en effet est d'abord assimilée à l'égalité qu'elle entend instituer entre les individus. Son corollaire, l'équité, traduit d'ailleurs l'idée d'équilibre que l'on trouve dans l'image de la balance sensée symboliser la justice. Ainsi, si « être juste » au niveau d'une société démocratique, c'est attribuer à chacun les mêmes droits et les mêmes devoirs, être juste au sein de l'institution scolaire c'est évaluer les élèves au regard des mêmes critères. Chacun doit participer ainsi avec les mêmes efforts à l'établissement d'une communauté pédagogique, et faire bénéficier certains de « privilèges » est vu comme une atteinte à l'idéal démocratique et scolaire. La justice, c'est d'abord l'égalité.

Cependant, et pour prolonger notre analogie patriotique, il paraîtrait tout aussi étrange à chacun de contribuer à l'impôt à la hauteur de la même contribution financière. On ne peut payer le « même » impôt parce que les ressources des citoyens ne sont pas les mêmes et ici, respecter la stricte « égalité » entre tous conduirait à la plus flagrante des injustices. Au contraire, être juste en ce sens, c'est convenir d'une légitime inégalité de traitement. C'est reconnaître finalement que la justice peut être faite d'inégalités.

Mais comment comprendre alors cette relation ambiguë de la justice à l'égalité ?

Il faut comprendre que la notion d'égalité exprime d'abord un rapport, une proportion entre deux éléments, ce qu'on peut appeler l'égalité arithmétique de forme « *un égale un* ». Cette égalité n'est pas niable mais elle est essentiellement quantitative, et donc purement abstraite. On ne sait pas à quoi renvoie « *un* » lorsqu'on dit « *un égale un* » et ce faisant on nie les différences de nature des êtres concrets. En droit, c'est-à-dire donc abstraitement, tous les élèves sont égaux et les traiter ainsi relève bien de la justice. Mais encore une fois, cette justice présuppose qu'on ignore volontairement les différences de nature, c'est-à-dire de capacités entre ces élèves.

Ainsi, la justice par l'égalité arithmétique exprime bien un présupposé idéologique, né des Lumières, époque où l'exigence pour les hommes est d'abord d'affirmer le primat de la culture sur la nature, la notion de contrat social sur les lois naturelles. On entend alors substituer aux différences de nature, une égalité de culture. Dans cette optique, il s'agit

Document : [www.versunecoleinclusive.fr](http://www.versunecoleinclusive.fr).

donc d'ignorer volontairement la situation de chacun (origine sociale, sexe...) afin de donner à tous le même droit de réussir. Mais c'est ici que se trouve aussi les limites de l'idéal égalitaire. Ce que les Lumières ont peut-être négligé, c'est qu'il est des conditions que la culture ne peut corriger ou redresser. Aussi, exiger d'un élève à besoins éducatifs particuliers qu'il satisfasse en classe aux mêmes évaluations que les autres, c'est le condamner à échouer. Injuste égalité de nos institutions égalitaires. Ainsi l'égalité arithmétique peut se révéler injuste dans la mesure où elle ne donne pas à chacun selon ses capacités. À traiter un pour un, on renforce l'inégalité de départ.

Il existe donc une autre approche de la justice qu'est l'égalité géométrique. Cette approche de la justice est envisagée cette fois non plus selon l'égalité stricte mais selon la proportion. Etre juste, c'est donner à chacun ce qui lui revient selon ses propres capacités et non selon une norme identique pour tous. Celui qui travaille plus que l'autre mérite-t-il de recevoir la même récompense ? Celui qui peine plus que l'autre mérite-t-il qu'on évalue ce qu'il ne peut justement pas accomplir ?

Etre juste, ici, ce n'est pas donner à tous la même chose, ce n'est pas évaluer tous les élèves selon les mêmes exigences *de droit*. Etre juste ici, c'est observer une juste différence de traitement, une juste inégalité *de fait*. Il s'agit de prendre en compte la situation de chacun au moment où l'on réfléchit aux droits de chacun. Aussi Aristote nomme-t-il « équité » non le strict respect d'une loi générale et uniforme mais l'adaptation de cette règle à des situations particulières. Etre juste est bien une vertu, écrit Aristote, l'une des vertus fondatrices de la vie en commun. Mais l'application de la règle de droit ne doit jamais faire oublier le caractère singulier des êtres et des situations où elle doit s'exercer. La généralité de la loi est aussi le signe de son imperfection puisqu'elle entend être appliquée de la même façon et pour tous les cas alors que l'existence humaine est constituée de singularités. Aussi la règle est-elle droite, assure Aristote, mais on doit l'envisager comme la règle de plomb des architectes de l'île de Lesbos qui, faite d'un métal souple, savait s'adapter aux concours sinueux des blocs de marbre. L'équité, selon Aristote, est donc l'aboutissement de la plus haute justice parce qu'elle n'est pas l'application égalitaire et donc stricte de la règle mais l'interprétation de cette règle dans les cas singuliers que la généralité de cette dernière perd de vue.

Différencier l'évaluation n'est donc pas distinguer ou discriminer mais reconnaître l'élève à travers sa situation et son potentiel. Il s'agira seulement pour l'enseignant de légitimer cette différenciation par un état des lieux de ce que l'élève peut faire et ne peut pas faire, état des lieux consultable par l'ensemble du corps éducatif. C'est bien le même projet qui doit éclairer le parcours de tous les élèves, l'accès à la connaissance c'est-à-dire à l'autonomie de pensée. Mais le chemin pour chacun n'est peut-être pas le même. Mais quelle est l'importance ? La fin ou seulement les moyens d'y parvenir ?

« Pourquoi ce camarade de classe a-t-il un temps supplémentaire pour rendre son exercice à l'enseignant ? » Parce qu'il est JUSTE de prendre en compte son besoin de temps qui est inégal au tien. « Pourquoi a-t-il droit à une fiche et pas moi ? » Parce qu'il est JUSTE de prendre en compte sa capacité de planification qui n'est pas la même que la tienne.

Document : [www.versunecoleinclusive.fr](http://www.versunecoleinclusive.fr).

Finalement, c'est peut-être la fin d'une hypocrisie que marque le développement de la pédagogie différenciée, celle de postuler abstraitement l'égalité de tous au mépris de la reconnaissance des situations de chacun. Ce n'est donc pas de justice que la pédagogie différenciée nous prive, bien au contraire, mais d'une certaine tyrannie de l'égalité.

---

## LE CADRE PROFESSIONNEL

Depuis la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 et celle de programmation de l'école d'avril de la même année donnent des obligations référées elles-mêmes à des valeurs.

L'obligation de scolarisation pour des élèves en situation de handicap se fonde sur une non stigmatisation des déficiences et une reconnaissance des droits de ces élèves à participer pleinement aux situations éducatives et pédagogiques.

Cela se construit sur une reconnaissance de la personne avec ses fragilités et ses compétences. L'altérité étant à construire dans cette reconnaissance de ce qui fonde l'humanité et des originalités propres à chaque sujet.

Dans le référentiel métier (BO de Janvier 2006), Compétence C7, « Evaluer les élèves », nous pouvons lire :

*« Le professeur pratique l'évaluation dans le cadre d'une relation claire et de confiance et pour cela :*

- il mesure ses appréciations ;*
- il valorise l'exercice et le travail personnel des élèves ;*
- il veille à ce que chaque élève soit conscient de ses progrès, du travail et des efforts qu'il doit produire. »*

Dans ces attitudes sollicitées, il est demandé de mettre en valeur le travail personnel des élèves afin que ceux-ci prennent conscience de leurs possibilités et des apprentissages en cours. Il ne s'agit donc pas d'un jugement émis et parfois définitif, mais bien d'une démarche qui accompagne l'élève et balise sa progression.

Dans la dernière circulaire<sup>5</sup> 2011-220 du 27 décembre 2011, « Examens et concours de l'enseignement scolaire et enseignement supérieur. Organisation pour les candidats présentant un handicap », la procédure est décrite afin que les candidats en situation de handicap puissent faire une demande d'aménagements aux examens et concours. Ce qu'il est intéressant de souligner ici, c'est que le « verrou » de l'évaluation certificative est tombé pour des valeurs de respect des droits de l'élève ou de l'étudiant.

Pour autant toutes les questions en termes de faisabilité, de pertinence, au niveau des aides ne sont pas levées, mais cette circulaire pose désormais le cadre qui interroge les situations d'évaluation proposées dans le contexte de la classe.

---

<sup>5</sup> [http://www.versunecoleinclusive.com/article.php3?id\\_article=127](http://www.versunecoleinclusive.com/article.php3?id_article=127)

Document : [www.versunecoleinclusive.fr](http://www.versunecoleinclusive.fr).

---

## LA COHERENCE EDUCATIVE

Il s'agit ici de développer des pratiques enseignantes cohérentes entre elles. En effet, les pratiques d'évaluation différenciée doivent s'inscrire dans la durée et être reconnues par un collectif enseignant.

Ce qui demande de pouvoir réfléchir sur les résistances à l'œuvre et sur les choix éthiques que peut poser une équipe. Ensuite, les questions de faisabilité ne sont, bien sûr, pas négligeables.

Une réponse d'équipe qui s'appuie sur une cohérence entre le dire et le faire et qui fonde une pratique et un discours commun est indispensable. En effet, un enseignant sera mis en difficulté s'il est seul à proposer dans sa classe, dans ses cours une évaluation différenciée. Il pourra certes prévoir des aménagements pour tel ou tel élève, ou tel groupe d'élèves. Cette question si sensible, demande vraiment des options communes entre professeurs. La liberté pédagogique s'arrête-t-elle aussi là où commence celle des autres collègues ? Puisque l'évaluation remplit différentes fonctions, y compris une fonction sociale, nous nous devons de communiquer aux parents des informations sur la progression de leurs enfants. Ces comparaisons de plus en plus exigeantes, dans une optique de libéralisation ne résisteront pas si nous ne pouvons ensemble tenir un discours commun, fondé et mis en pratique dans les classes.

De plus ces approches communes permettent aux élèves de ne plus être aveuglés par une compétition inversée (le bon élève, le « bouffon » est dans certains lieux discriminé !) mais de devenir plus lucides sur les savoirs qu'ils construisent, ensemble.

## LA DIVERSITE, UNE VALEUR POSITIVE AU SEIN DE L'ENTREPRISE.

*« Réussir ensemble, évoluer ensemble ». « Etre accepté comme je suis » « Le handicap n'a jamais été un obstacle au talent. » « Toujours plus d'intégration ! » « Développer toutes les énergies, développer tous les talents. » « Donner sa place à chaque compétence. » « Tous uniques. » « L'égalité des chances ne doit rien à la chance. »*

Selon vous, qui a écrit ces mots d'ordre, qui tente aujourd'hui de les mettre en œuvre ? Des institutions scolaires ? Des centres médico-éducatifs ? Le ministère de l'Education nationale ? Pas du tout. Ces quelques slogans ne sont pas issus de du monde de l'école mais de la Société Générale, de la MAAF, d'Air Liquide, du groupe Auchan, de Total,...

Au fil des ans, on constate que le respect de la diversité et la lutte en faveur de la non-discrimination sont de plus en plus mis en avant par les entreprises. Nous allons voir que ces évolutions du monde économique envers les personnes en situation de handicap fournissent des arguments très utiles pour rassurer les parents qui s'inquiètent de la présence d'élèves avec une déficience, ou un trouble, dans la classe de leur enfant.

Pourquoi les entreprises s'engagent-elles dans ce combat ? Les raisons sont bien sûr très diverses et ce n'est pas le lieu ici d'en faire un historique complet. Rappelons tout de même qu'en France, la loi du 11 février 2005, réaffirme l'obligation d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés sous peine de sanctions financières, sanctions qui ont été alourdies ces dernières années, en cas de manquement. Cette incitation financière a sans doute joué un rôle non négligeable pour des acteurs économiques sensibles aux coûts tant en termes monétaires que d'image.

Un des aspects très intéressants de ces évolutions, c'est la mise en avant de la diversité comme une valeur positive au sein de l'entreprise. Nous sommes de moins en moins, même s'il reste, c'est une litote, des marges de progression en la matière, dans un monde où les entreprises ne veulent qu'un type de profil, très formaté. Dès lors, les managers devront, de plus en plus, savoir utiliser au mieux cette diversité comme un chef d'orchestre gère avec habileté les musiciens, un entraîneur de football ou de rugby des gabarits différents. Par conséquent, c'est une chance pour les enfants d'être confrontés, dès l'école, à la différence. Plus tard, quand ils seront en situation professionnelle, ils auront ainsi déjà fait l'expérience du vivre ensemble avec des talents différents : c'est un atout fort pour les managers de demain. C'est cela que nous devons rappeler aux parents qui s'inquiètent que leur enfant prenne du retard s'il est dans la même classe que des élèves en situation de handicap. En effet, bien loin d'être un obstacle, un poids, ce compagnonnage effectué au sein de l'école prépare nos enfants aux défis d'une vie professionnelle marquée de plus en plus par la diversité des talents.

Document : [www.versunecoleinclusive.fr](http://www.versunecoleinclusive.fr).

Une interrogation pour finir : nous, enseignants, éducateurs, parents, ne nous attardons-nous pas trop souvent sur les déficiences de tel ou tel enfant au lieu de reconnaître et de valoriser ses talents ? C'est aussi à cette vigilance que nous invitent les entreprises quand elles parlent de « donner sa place à chaque compétence.»

## QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION DIFFÉRENCIÉE PRODUIT AU NIVEAU DES ÉLÈVES ? « CROIRE QUE LA RÉUSSITE GÉNÈRE DE LA RÉUSSITE »

Ce postulat posé, l'enseignant s'engage à offrir l'adaptation comme levier de motivation et à penser l'évaluation des compétences corrélée à l'évaluation différenciée.

Il s'agit dans un premier temps de poser les conditions suivantes :

- Installer la confiance, et la coopération
- Poser et prendre appui sur une éthique de la relation pédagogique, du travail de groupe. Particulièrement au collège : en quête identitaire, l'élève peut mettre toute son énergie à faire croire qu'il comprend, qu'il maîtrise, au besoin par divers subterfuges. (Perrenoud)
- Se fixer des priorités
- Associer l'élève aux critères

L'évaluation différenciée permet à l'élève de disposer d'un objet de mesure, de comparaison par rapport à lui-même et non seulement à la norme; elle rend lisible ses avancées, ses projets. Elle est donc un outil d'apprentissage qui lui permet d'identifier ses erreurs, ses besoins et ses lacunes pour progresser.

Ainsi, ces dispositions permettent de créer une motivation car le savoir devient accessible. Il devient à l'élève possible de donner du sens « intéressé par une tâche qui fait sens pour lui, l'élève sera capable de persévérance, de la capacité de mener une tâche à son terme sans se laisser décourager... » (Dewey). L'élève se sent sécurisé par l'explicitation des critères d'évaluation singularisés.

L'évaluation différenciée permet de respecter les rythmes d'apprentissage car elle est souple, adaptable et évolutive. Elle inscrit l'élève délibérément dans la démarche d'acquisition de compétences et le conduit vers l'autonomie en permettant la négociation des critères d'évaluation, en l'invitant ainsi à s'auto-évaluer et en l'incitant à identifier puis à formuler ses besoins régulièrement. Elle favorise une meilleure connaissance de l'élève lui-même en termes d'avancée des apprentissages (connaissances, capacités et compétences). Enfin elle développe ou rétablit l'estime de soi et la confiance en autrui.

C'est le développement même de cette personne en devenir, qui est en jeu.

## QUELLES RECOMMANDATIONS ?

L'enseignant dispose des leviers suivants pour différencier l'évaluation :

### ■ Différencier les aides.

- Aménager l'espace (organisation salle de classe, posture des élèves)
- Aménager le temps (en fonction du rythme et de la fatigabilité des élèves)
- Utiliser le mode oral (secrétaire à disposition de l'élève, dictaphone pour enregistrer oralement ce que dit l'élève) ou écrit (polycopié avec un texte à trous, ou cours écrit avec un plus gros caractère...)
- Adapter le dialogue pédagogique.
- Aider à la compréhension des consignes. (une consigne à la fois, et reformulation de la consigne si nécessaire)
- Proposer un matériel spécifique. (table inclinée, ordinateur ...)

### ■ Différencier les compétences évaluées.

- Valider l'acquisition de certaines compétences sans sanctionner les impossibilités dues aux déficiences, aux troubles.
- Différer dans le temps la validation d'une compétence.
- Valider des degrés différents de maîtrise de la compétence.
- Mettre en valeur des interactions entre élèves (situations d'échanges ou travaux de groupe) pour favoriser un apprentissage individuel (enrichissement par l'autre, apport de chacun à l'autre)

### ■ Différencier les supports

- Autoriser les supports visuels comme aide à la mémorisation et à l'organisation (images, pictogrammes, codes couleurs, tableaux, schémas ...)
- Proposer des supports oraux ou écrits (fiches pré remplies, QCM : facilitateurs d'apprentissage).

## QUELQUES EXEMPLES MIS EN ŒUVRE. TEMOIGNAGES.

« La différenciation de l'évaluation peut être variable ; préparation particulière au préalable, plus de temps, consigne orale, ou bien simplification de la consigne...peut être différée dans le temps ou être refaite à des périodes différentes...

Evaluer les compétences du socle c'est proposer une évaluation différenciée.

Voir sur le site : [http://www.versunecoleinclusive.com/article.php3?id\\_article=135&recalcul=oui](http://www.versunecoleinclusive.com/article.php3?id_article=135&recalcul=oui)

Différencier les aides pendant l'évaluation :

Exemple en classe de 6eme.

1. Quelles sont les trois caractéristiques d'une démocratie ? *Si tu ne sais pas répondre à cette question, viens chercher l'aide n°1*
2. Quelles sont les trois questions que tu dois te poser pour savoir si un pays est une démocratie ? *Si tu ne sais pas répondre à cette question, demande l'aide n°2*
3. Lis l'article de presse ci-dessous puis réponds aux questions suivantes. Pense à utiliser les trois questions que tu viens de rédiger :
  - a. La France est-elle un pays démocratique ? Donne deux arguments sortis du texte et ajoutes en un à partir de tes connaissances.
    - i. *Si tu n'arrives pas à justifier ta réponse à partir du texte, demande l'aide n° 3.*
    - ii. *Si tu n'arrives pas à trouver un argument à partir de tes connaissances, demande l'aide n°4*
  - b. La Tunisie était-elle un pays démocratique avant février 2011 ? Justifie ta réponse.
    - i. *Si tu n'arrives pas à trouver la réponse, demande l'aide n°4.*
  - c. Pourquoi peut-on dire que la Tunisie est en train de devenir un pays démocratique ? Justifie ta réponse.
    - i. *Si tu n'arrives pas à trouver la réponse, demande l'aide n°5. .*

Extrait du diaporama consultable à l'adresse suivante :

[:http://www.versunecoleinclusive.com/article.php3?id\\_article=129](http://www.versunecoleinclusive.com/article.php3?id_article=129)

Voir des diapos 62 à 72

Document : [www.versunecoleinclusive.fr](http://www.versunecoleinclusive.fr).

ISP Faculté d'éducation. Equipe ressource ASH 2<sup>nd</sup> degré. V Poutoux

*« L'évaluation différenciée doit être, à mon sens, clairement annoncée aux élèves, qu'il s'agisse des élèves à BEP en dispositif spécialisé (ULIS) ou en classes ordinaires, sans oublier les parents d'enfants en situation de handicap.*

*Avec mes élèves de l'ULIS, ils savent depuis leur arrivée, que je n'aurai pas forcément les mêmes exigences avec chacun dans les apprentissages scolaires. C'est un postulat de départ. Et les élèves le comprennent parce que nous faisons toujours en septembre un temps de parole : « pourquoi sommes-nous en ULIS ? ». Il est d'ailleurs étonnant de constater que certains élèves sont conscients de leur handicap et de la raison qui les mène à être dans ce dispositif particulier. Mais pour d'autres, ils ne savent pas qu'ils peuvent être différents. Il faut donc, sans poser de diagnostic (ce n'est pas notre rôle) ni étaler les éléments personnels de chaque élève, expliciter très clairement que notre métier consiste à favoriser les apprentissages de chacun, en fonction des difficultés rencontrées par chacun. Et les élèves peuvent très bien entendre cela. Ils se sentent reconnus comme un individu à part entière et non anonymes. Ils se sentent déjà valorisés et c'est là, pour moi, une première étape dans la construction de la confiance entre élève et enseignant.*

*Dans un deuxième temps, après un moment d'observation lui aussi clairement annoncé, j'explique à chacun d'entre eux quels vont être nos grands objectifs de travail pour l'année, quelles vont être les inclusions qui pourraient nous aider dans ce sens etc... C'est dans le bulletin propre à l'ULIS qu'apparaissent les compétences travaillées pour chacun. Ainsi chaque élève a son bulletin spécifique que je commente également avec chacun d'entre eux. Nous faisons alors le point sur les acquis et ce vers quoi il faut aller. Là aussi, cela permet à l'élève de voir qu'il se situe dans une dynamique d'apprentissage.*

*Enfin, au quotidien, ils savent que rien n'est fait au hasard, qu'une intention pédagogique est omniprésente. Ainsi, lors des évaluations, ils ne sont pas « surpris » par les différenciations.*

*Quelques petits exemples : pour certains, il s'agira, je dirais simplement, « d'écourter » l'évaluation, pour d'autres, je préciserai que je ne veux aucune faute de conjugaison dans la production d'écrit parce que tel et tel élève maîtrise les conjugaisons des 3 groupes au présent, pour d'autres encore, je ne voudrais pas de faute de conjugaison dans les verbes du 1<sup>er</sup> groupe etc... Globalement, tous les élèves acceptent les « règles du jeu » car j'essaie vraiment de leur montrer leurs performances d'abord, et seulement ensuite, les difficultés qui persistent et que nous allons travailler. Et lors de chaque correction, je rappelle les critères d'évaluation visés et nous analysons ensemble si « le contrat est rempli ». Les élèves sont lucides et tout à fait capables de vérifier s'ils ont accompli le travail demandé ou non.*

*Bien sûr, certains jours, on pourra entendre « j'y arrive pas. Pourquoi untel n'a-t-il pas besoin de faire ça ? Pourquoi moi je dois le faire ? Pourquoi je ne peux pas utiliser mon « mémo » et lui il y a droit ? etc... ». Je rappelle alors calmement notre postulat de départ. Chacun a son propre cerveau : chacun est performant dans un domaine et moins à l'aise dans un autre domaine. Et que mon rôle est de les faire progresser dans leurs apprentissages en fonction de leurs difficultés et capacités. Et c'est bien là que la confiance peut être ébranlée. Il s'agit donc de ne pas prendre ce genre de remarque à la légère mais d'y être bien attentif, car le jeune transmet là un message. Il faut alors absolument pouvoir l'aider, à cet instant précis d'autant plus, dans l'exercice ou l'activité et cerner rapidement l'origine de la difficulté. Est-ce un problème d'outil ? Une question de compréhension ? Que manque-t-il pour qu'il puisse*

Document : [www.versunecoleinclusive.fr](http://www.versunecoleinclusive.fr).

*avancer ? Si l'enseignant parvient à ce moment à débloquer la situation, le jeune saura qu'il peut compter l'adulte, donc lui faire confiance. C'est la non-réponse voire l'indifférence qui mettra à mal la confiance et qui bloquera l'élève dans ses apprentissages.*

*Pour les élèves à BEP en classe ordinaire, la question de l'évaluation se pose rapidement. Et là encore, c'est la question de la confiance qui se pose. Pourquoi un élève à BEP peut-il avoir une autre évaluation qu'un élève dit « ordinaire » ? C'est la question de la justice citée plus haut. Et c'est aussi la question de la confiance et de la transparence entre tous.*

*La question de la confiance à établir est la même quelle que soit la situation de chacun, quelle que soit la classe, les enseignants le savent bien.*

*Chaque enseignant de l'équipe doit adapter son évaluation aux compétences qui lui semblent indispensables. Mais il doit être mentionné « évaluation adaptée » sur le bulletin de l'élève à BEP. La transparence se joue là aussi avec l'élève à BEP, avec les autres élèves de la classe, mais aussi avec les parents d'élèves. Car quelle valeur attribuer à 16/20 en français pour une évaluation de conjugaison durant laquelle les élèves devaient retrouver les infinitifs des verbes dans un texte et les conjuguer à l'imparfait, alors que pour un élève à BEP, seul un verbe dont l'infinitif est donné, doit être conjugué ? Forcément, l'élève à BEP ne fera pas exactement la même chose que les autres.*

*Et alors ?*

*Quels risques prenons-nous si tous les élèves n'ont pas exactement le même bulletin ou livret de compétences ? Sommes-nous prêts, dans notre système, à personnaliser les parcours scolaires de chacun de nos élèves ?*

*Comment concilier l'individualisation de nos pratiques pour nos élèves et la « norme » du « socle commun » ? Comment favoriser les rapports de solidarité entre jeunes ? Finalement, quelle société voulons-nous pour demain ?*

*Je me pose ces questions ... presque tous les jours. » Enseignante en ULIS. C.S*

*Autre exemple :*

*« Au moment de l'évaluation on notait ce qu'il disait. Il était très bon en sciences, c'était plus difficile en anglais et en français. En anglais il était très souvent évalué à l'oral et ça « carburait bien », en français il était noté sur ce qu'il faisait, pas sur ce qu'il n'avait pas fait parce qu'il n'avait pas le temps de faire, et en plus de ça on avait passé la consigne aux profs que pour toute évaluation, il fallait lui lire les consignes de façon à ce qu'il ne butte pas sur le sens de la tâche et qu'il puisse se consacrer à la tâche à accomplir. »*